



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PERMIS D'URBANISME – Dossier n° PU 53484 (Nova 12PU1958311)

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : **Chaussée de Ninove 1132 - 1132A / rue Van Soust, 605**
- Demande de : **permis d'urbanisme : régulariser : un volume technique au 4e étage (as built) au n°1132, la construction de la toiture (as built) du 1132a Chaussée de Ninove, l'ajout d'un volume au 1er étage, la création de terrasses au 2e étage, l'élargissement du volume au 3e étage (as built), le changement de destination d'une activité productive en 3 logements, rue Van Soust 605, la modification de façades : n°605 rue Van Soust et les étages du 1132a Chée de Ninove**

Nature de l'activité principale : logement, commerce

Zone : PRAS : zone d'habitation, espace structurant

Motifs principaux de l'enquête : dérogation à l'art.36 §1 3° du titre VI du RRU (enseigne ou la publicité associée à l'enseigne placée parallèlement à une façade ou à un pignon en zones générale et élargie) ; application de la prescription particulière 2.3. du PRAS (affectation du premier étage aux commerces) ; application de la prescription particulière 2.3. du PRAS (superficie de plancher des commerces comprise entre 150 et 300 m²) ; application de la prescription générale 0.9. du PRAS (clause de sauvegarde) ; application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) ; dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) ; application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions) ; dérogation à l'art.37§3 du titre VI du RRU (enseigne ou la publicité associée à l'enseigne placée perpendiculairement à une façade en zones générale et élargie).

L'enquête se déroule :

À partir du **26/11/2024** et jusqu'au **10/12/2024** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels> (du 26/11/2024 au 10/12/2024)

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht – **service Permis d'Urbanisme** - rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention de : service **Permis d'urbanisme** à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le **10/12/2024**
- Par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- Le **mardi 17 décembre 2024** à l'**Hôtel communal (Molenbeek-Saint-Jean)**.
- L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au département **Aménagement du territoire de Molenbeek-Saint-Jean** (EP-OO@molenbeek.irisnet.be) au plus tôt 15 jours avant la séance de la commission de concertation.
- Fait à Anderlecht, le 14/11/2024

Pour le Collège,

Par délégation :

Pour le service Permis d'urbanisme



M. BREYNE

Responsable du service

